

COUPE DE FRANCE - 2024/2025

CIRCULAIRE ENGAGEMENTS



Les inscriptions pour la Coupe de France Masculine 2024/2025 sont ouvertes sur FOOTCLUBS. Retrouvez ci-après toutes les modalités d'engagement pour vivre une nouvelle aventure !

Tous les clubs ayant participé à la Coupe de France Masculine saison 2023/2024 sont pré-engagés. Si vous souhaitez participer pour la saison 2024/2025, il suffit de donner votre accord.

Pour ce faire, connectez-vous à Footclubs :

- 1 – Choisissez la saison 2024/2025 (sous le logo Footclubs)
- 2 – Cliquez sur le menu « Compétitions Régionale & Départementales » puis sur la rubrique « Accès »
- 3 – Vous êtes redirigés vers le Footclubs bleu, cliquez sur le menu « Engagements », puis sur le carré de l'épreuve « Coupe de France »
- 4 – Dans le menu déroulant « Avis non renseigné », sélectionnez « Accord », puis validez en bas à droite.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas vous engager pour cette saison, merci d'indiquer « Refus ».

Pour les autres clubs non engagés en 2023/2024, et souhaitant participer à la Coupe de France Masculine saison 2024/2025.

Connectez-vous à Footclubs et formulez une demande d'engagement :

- 1 – Choisissez la saison 2024/2025 (sous le logo Footclubs)
- 2 – Cliquez sur le menu « Compétitions Régionale & Départementales » puis sur la rubrique « Accès »
- 3 – Vous êtes redirigés vers le Footclubs bleu, cliquez sur le menu « Engagements », puis « Nouvel engagement », sélectionnez le centre de ressources « FFF », cliquez sur le carré de l'épreuve « Coupe de France », puis sur « étape suivante »
- 4 – Une nouvelle page apparaît, sélectionnez votre équipe Seniors 1, l'installation sur laquelle vous souhaitez jouer vos matchs, puis validez en bas à droite.

Date limite d'engagement :

- **Coupe de France : 15 Juin 2024 (droit d'engagement de 52€),**

ATTENTION : Une demande d'engagement sur Footclubs doit être considérée comme un « pré-engagement » qui ne deviendra effectivement un engagement qu'après avoir été confirmé par la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Clubs en cours de fusion : Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours ne doivent engager qu'une seule équipe dans la Coupe Nationale souhaitée, au nom d'un des clubs concernés par cette fusion. Les services administratifs de la LFPL procéderont à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Bureau Exécutif ou le Comité de Direction.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contacter le Service des Activités Sportives :

Email : competitions@lfpl.fff.fr

Tél. : 02.40.80.70.77.